

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2433

2 octobre 2013

SOMMAIRE

ABVENT Luxembourg S.A.	116757	CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l. ...	116780
Advance S.A.	116757	Doneck Euroflex S.A.	116781
Aegis Luxembourg	116741	Dreamlane Finance S.A.	116781
Aero Go S.à r.l.	116758	Eau Rouge Immobilière S.A.	116781
Agri Services Mariendall S. à r.l.	116758	Electricité du Grand Duché de Luxem- bourg S.A.	116781
Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l.	116742	Element Power Sàrl	116781
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl	116750	Espen Immobilière S.à r.l.	116781
A-R-A Retail Centers S.à r.l.	116751	Finogest Finance S.A.	116782
Arnarn S.à r.l.	116751	Marni International S.A.	116782
Assel Investments S.A.	116758	MPP Invest 2 S.A.	116738
Axios Holdings S.à r.l.	116767	Nade Luxco 1 S.à r.l.	116767
Break International S.A.	116782	NW G 2 S.à r.l.	116739
BRE/GH II Dresden III Manager S. à r.l. .	116782	Opera Masters SCA SICAR	116740
BRE/GH II Dresden IV Manager S. à r.l. .	116782	Optique Berg S.A.	116738
Carmel Capital VIII S.à r.l.	116783	Oranje-Nassau Développement S.A., SI- CAR	116740
C.C.Associates	116784	Oscar Private S.A. SPF	116740
CGFX Real Properties SA	116783	Palissy S. à r. l.	116778
Chevert Properties S.A.	116782	Patron GP IV S.à r.l.	116741
Client Audit Services	116782	PEF Russia Investment S.à r.l.	116778
CMCO GmbH	116784	Pergam Properties II B S.C.A.	116741
Crees Investments S.à r.l.	116783	Pharmstandard International S.A.	116750
CVF Lux Finance III S.à r.l.	116779	P M R	116741
CVF Lux Finance II S.à r.l.	116779	Portus Equity S.A.	116777
CVF Lux Securities Trading S.à r.l.	116779	Quartz S.à r.l. - SPF	116778
CVI CVF II Lux Finance S.à r.l.	116779	Quiksilver Deluxe S.à r.l.	116778
CVI CVF II Lux Holdings S.à r.l.	116779	Ravago Production S.A.	116738
CVI CVF II Lux Master S.à r.l.	116780	Ravago S.A.	116739
CVI CVF II Lux Sub Holdings S.à r.l.	116780	R.L. Resources S.A.	116767
CVI EMCVF Lux Holdings S.à r.l.	116780	Ruby Bay S.à r.l.	116740
CVI EMCVF Lux Master S.à r.l.	116780	Sarabel Luxembourg S.à r.l.	116778
CVI EMCVF Lux Master S.à r.l.	116780	Skino S.A.	116779

MPP Invest 2 S.A., Société Anonyme.**Capital social: DKK 332.854,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 149.206.

Constituée par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 Novembre 2009, acte publié au Mémorial C no 2369 du 4 décembre 2009

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MPP Invest 2 S.A.

Maxime Nino

Administrateur

Référence de publication: 2013114906/15.

(130139804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Optique Berg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.938.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Optique Berg S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 août 2013.

L'assemblée a décidé de:

Accepté la démission de Madame Vincenzo Fuzio en tant qu'administrateur-déléguée.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013114962/14.

(130139347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la société Ravago Management S.à R.L., représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La société assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO PRODUCTION S.A.

Benoît PARMENTIER / Leo CAERS

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions of the circular Board of Directors

According to the article 64 (2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint Ravago Management S.à R.L., represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The company acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 10th 2013.

For true copy

RAVAGO PRODUCTION S.A.

Benoît PARMENTIER / Leo CAERS

Director / Director

Référence de publication: 2013115036/25.

(130139793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la société Ravago Management S.à R.L., représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La société assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

Benoît PARMENTIER / Leo CAERS

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions of the circular Board of Directors

According to the article 64 (2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint Ravago Management S.à R.L., represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The company acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 8th 2013.

For true copy

RAVAGO S.A.

Benoît PARMENTIER / Leo CAERS

Director / Director

Référence de publication: 2013115038/25.

(130139790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

NW G 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.667.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 août 2013

L'Associé accepte la démission de Monsieur Michel van Krimpen en tant que gérant de classe B, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2013.

L'Associé accepte la nomination de Monsieur Gabor Hidasi en tant que gérant de classe B, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2013.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013114939/16.

(130139841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ruby Bay S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.977.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour Ruby Bay S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2013115034/13.

(130139360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013114950/12.

(130139577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114961/11.

(130139472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Oscar Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.142.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2013.

Pour: OSCAR PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013114967/15.

(130138966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Pergam Properties II B S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 171.189.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la société tenue extraordinairement en date du 8 juillet 2013 à 14.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte de la démission de Madame Sophie Jilger en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance et nomme en son remplacement de Monsieur Brian Workman, réviseur d'entreprises, né le 30 septembre 1960 à Philadelphie, avec adresse professionnelle 49C Grand Rue L-8472 Eischen, pour une durée maximum de 6 ans, mandat venant à expiration de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2019.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013114997/16.

(130139814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

P M R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 3, op Danzplaz.
R.C.S. Luxembourg B 129.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013114970/11.

(130139795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Patron GP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.291.

Les comptes annuels, pour la période du 15 juillet 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114973/11.

(130139802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Aegis Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.905.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2013

1. Monsieur Sébastien PHILIPPI a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Colin Edward George RICHARDS a démissionné de son mandat de gérant.
4. M. Simon Gregorevich ZINGER, administrateur de sociétés, né à Saint-Petersbourg (Russie), le 18 mai 1970, demeurant professionnellement à NW1 3BF Londres (Royaume-Uni), 10, Triton Street, Regent's Place, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
5. M. Stuart Anthony JARROLD, administrateur de sociétés, né à Hastings (Royaume-Uni), le 1^{er} juillet 1970, demeurant professionnellement à NW1 3BF Londres (Royaume-Uni), 10, Triton Street, Regent's Place, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
6. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AEGIS LUXEMBOURG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117152/22.

(130142523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.483.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of July.

Before Us Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. "Airline Credit Opportunities II, L.P.", a limited partnership company formed and existing under the laws of Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware, registered under number 4674771,

here represented by Mr Raymond THILL, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on 15 July 2013.

2. "TPG Credit Strategies Fund II, L.P.", a limited partnership company formed and existing under the laws of Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware, registered under number 4915729,

here represented by Mr Raymond THILL, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on 15 July 2013; and

3. "TCS II Opportunities, L.P.", a limited partnership company formed and existing under the laws of Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware, registered under number 5004095,

here represented by Mr Raymond THILL, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on 15 July 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifty-two thousand US dollars (USD 52,000.-) divided into fifty-two thousand (52,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31st, 2013.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscribers	Number of shares	Subscription price (USD)
Airline Credit Opportunities II, L.P.	36,400	36,400
TPG Credit Strategies Fund II, L.P.	15,210	15,210
TCS II Opportunities, L.P.	390	390
Total	52,000	52,000

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of fifty-two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by contribution in cash has been shown to the undersigned notary.

Valuation

For all purposes, the corporate capital is valued at EUR 39.963,11.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-).

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Minneapolis, MN, on 1st January 1958.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. "Airline Credit Opportunities II, L.P.", un limited partnership régi par la loi du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Etat du Delaware, immatriculé sous le numéro 4674771,

représenté par Monsieur Raymond THILL, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 juillet 2013.

2. "TPG Credit Strategies Fund II, L.P.", un limited partnership régi par la loi du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Etat du Delaware, immatriculé sous le numéro 4915729,

représenté par Monsieur Raymond THILL, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 juillet 2013.

3. "TCS II Opportunities, L.P.", un limited partnership régi par la loi du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Etat du Delaware, immatriculé sous le numéro 5004095,

représenté par Monsieur Raymond THILL, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 juillet 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Holding Solutions II Lux S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 52.000,-) divisé en cinquante-deux mille (52.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Airline Credit Opportunities II, L.P.	36,400	36,400
TPG Credit Strategies Fund II, L.P.	15,210	15,210
TCS II Opportunities, L.P.	390	390
Total	52,000	52,000

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de cinquante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 52.000,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation

A toutes fins utiles, le capital social est évalué à EUR 39.963,11.

116750

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Minneapolis, MN, le 1^{er} janvier 1958, et
 - Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2013. LAC/2013/34073. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117119/464.

(130142249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Pharmstandard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114976/10.

(130138917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

Rectificatif de la première version de la publication enregistrée sous référence L130080065 déposé le 21.05.2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christine Otting.

Référence de publication: 2013117118/11.

(130142864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

A-R-A Retail Centers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.822.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.233.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117113/11.

(130142535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Arnam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 73.680.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of August,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Chanel Limited, a corporation organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered offices at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Register under number MCI0899 (the "Sole Shareholder") represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in Arnam S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 73 680, incorporated on 30 December 1999 by a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 237 of 29 March 2000, which articles have been amended for the last time on 16 November 2011 by a notarial deed, published in the Mémorial number 27 of 4 January 2012.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Acknowledgement of the availability of results brought forward in the amount of four hundred twenty-one million eight hundred forty-nine thousand two hundred seven and 92/100 Euro (€ 421,849,207.92) on the basis of the interim financial statements of the Company at June 30, 2013.

B. Acknowledgement of the availability of results for the period ending June 30, 2013 in the amount of two billion four hundred forty-three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one and 76/100 Euro (€ 2,443,279,231.76) on the basis of the interim financial statements of the Company at June 30, 2013;

C. Approval of the redemption of the entire Class H Shares at a total redemption price for the entire Class H Shares of two billion six hundred eighty-eight million Euro (€ 2,688,000,000) to be paid by

(i) reduction of corporate capital in the amount of eighteen million seven hundred fifty thousand Euro (€ 18,750,000),

(ii) reduction of profit brought forward in the amount of four hundred twenty-one million eight hundred forty-nine thousand two hundred seven and 92/100 Euro (€ 421,849,207.92) and

(iii) reduction of profit for the period ending June 30, 2013 in the amount of two billion two hundred forty-seven million four hundred thousand seven hundred ninety two and 08/100 Euro (€ 2,247,400,792.08).

D. Approval of the repurchase of all one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) outstanding Class H Shares at a redemption price per share of fourteen thousand three hundred thirty six Euro (€ 14,336) and of the cancellation of all Class H Shares in issue and hence of the liquidation of an entire Class H Shares of the Company.

E. As a consequence of the Class H share redemption, approval of the reduction of the issued share capital of the Company by an amount of eighteen million seven hundred fifty thousand Euro (€18,750,000) from its current amount of one hundred sixty-eight million seven hundred fifty thousand Euro (€168,750,000) to one hundred fifty million Euro (€150,000,000).

F. As a consequence, approval of the amendment of (i) article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one hundred fifty million Euro (EUR 150,000,000) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares (the "Shares") with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, which are divided into:

- one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) "Ordinary Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) "Class A Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) "Class B Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) "Class C Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) "Class D Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) "Class E Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) "Class F Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) "Class G Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

- "Class A Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.
- "Class D Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.
- "Class E Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.
- "Class F Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class G Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, in the capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, in the capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, in the capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, in the capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, in the capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, in the capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, in the capital of the Company. In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

(ii) article 8 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 8.** Each share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as further specified hereafter, and to one vote at the general meeting of Shareholders.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as follows:

- All the income available for distribution in the Company, if any, shall be distributed to the holders of Class G Shares.
- Should the Class G Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class G and F Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.

- Should the Class G, F and E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.

- Should the Class G, F, E and D Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.

- Should the Class G, F, E, D and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.

- Should the Class G, F, E, D, C and B Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, pursuant to the requirements of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The Ordinary Shares shall not be redeemed and the share Capital of the Company shall not be reduced with respect to the Ordinary Shares.

- The share capital of the Company shall only be reduced by cancellation of the last outstanding entire class of shares in a reverse alphabetical order (i.e. from the Class G Shares to the Class A Shares); and

- The redemption price per share shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any sums distributable pursuant to the Law plus nominal value of one share by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price."

G. Decision on the reduction of the legal reserve.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder of the Company adopted the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder acknowledged the availability of results (profit) brought forward in the amount of four hundred twenty-one million eight hundred forty-nine thousand two hundred seven and 92/100 Euro (€ 421,849,207.92) on the basis of interim financial statements of the Company at 30 June 2013.

The Sole Shareholder further acknowledged the availability of results (profit) for the period ending June 30, 2013 in the amount of two billion four hundred forty-three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one and 76/100 Euro (€ 2,443,279,231.76) on the basis of the interim financial statements of the Company at June 30, 2013.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the redemption of the entire Class H Shares at a total redemption price for the entire Class H Shares of two billion six hundred eighty-eight million Euro (€ 2,688,000,000) to be paid by reduction of (i) corporate capital of an amount of eighteen million seven hundred and fifty thousand Euro (€ 18,750,000), (ii) profit brought forward in the amount of four hundred twenty-one million eight hundred forty-nine thousand two hundred seven and 92/100 Euro (€ 421,849,207.92), and (iii) profit for the period ending June 30, 2013 in the amount of two billion two hundred forty-seven million four hundred thousand seven hundred ninety two and 08/100 Euro (€ 2,247,400,792.08).

Third Resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) outstanding Class H Shares at the redemption price per share of fourteen thousand three hundred thirty six Euro (€ 14,336) and to proceed to the cancellation of all Class H Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company.

Fourth Resolution

As a consequence of the Class H Share redemption, the Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of eighteen million seven hundred fifty thousand Euro (€ 18,750,000) from its current amount of one hundred sixty-eight million seven hundred fifty thousand Euro (€ 168,750,000) to one hundred fifty million Euro (€ 150,000,000).

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 and article 8 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda so as to provide for the new issued share capital amount of the Company and to delete all references to "Class H".

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier août,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché à Luxembourg.

A comparu:

Chanel Limited, une société constituée suivant le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro MCI0899, Associé Unique», représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, étant l'Associé Unique détenant toutes les parts sociales émises dans «Arnam S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 73 680, constituée le 30 décembre 1999 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 237 du 29 mars 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 novembre 2011 par acte notarié, publié au Mémorial numéro 27 du 4 janvier 2012.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du Jour

A. Reconnaissance de la disponibilité de résultats reportés d'un montant de quatre cent vingt-et-un millions huit cent quarante-neuf mille deux cent sept Euros et quatre-vingt-douze centimes (€ 421.849.207,92), sur base des états financiers intérimaires de la Société au 30 juin 2013.

B. Reconnaissance de la disponibilité de bénéfices pour la période échue le 30 juin 2013 d'un montant de deux milliards quatre cent quarante-trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-un Euros et soixante-seize centimes (€ 2.443.279.231,76) sur la base des états financiers intérimaires au 30 juin 2013.

C. Approbation du rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe H au prix de rachat total de l'ensemble des Parts Sociales de Classe H fixé à deux milliards six cent quatre-vingt-huit millions d'Euros (€ 2.688.000.000) payé par i) une réduction du capital social d'un montant de dix-huit millions sept cent cinquante mille Euros (€ 18.750.000) et ii) réduction des résultats reportés de quatre cent vingt-et-un millions huit cent quarante-neuf mille deux cent sept Euros et quatre-vingt-douze centimes (€ 421.849.207,92) et (iii) réduction des bénéfices pour la période échue le 30 juin 2013 d'un montant de deux milliards deux cent quarante-sept millions quatre cent mille sept cent quatre-vingt-douze euros et huit centimes (€ 2.247.400.792,08).

D. Approbation du rachat de toutes les cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) Parts Sociales de Classe H émises, au prix de rachat par part sociale de quatorze mille trois cent trente-six Euros (€ 14.336) afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe H émises et donc à la liquidation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe H de la Société.

E. En conséquence du rachat des Parts Sociales de classe H, approbation de la réduction du capital social émis de la Société d'un montant de dix-huit millions sept cent cinquante mille Euros (€ 18.750.000) le portant ainsi de son montant actuel de cent soixante-huit millions sept cent cinquante-mille Euros (€ 168.750.000) à cent cinquante millions d'Euros (€ 150.000.000).

F. Modification subséquente de

(i) l'article 6 des statuts de la Société de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante millions d'Euros (EUR 150.000.000) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, qui sont divisées en:

- cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) «Parts Sociales Ordinaires» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- «Associé de Classe A» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe A de la Société.
- «Associé de Classe B» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe B de la Société.
- «Associé de Classe C» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe C de la Société.
- «Associé de Classe D» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe D de la Société.
- «Associé de Classe E» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe E de la Société.
- «Associé de Classe F» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe F de la Société.
- «Associé de Classe G» signifie les Associés de la Société qui détiennent à tout moment des Parts Sociales de Classe G de la Société.
- «Parts Sociales de Classe A» signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe B» signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe C» signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe D» signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe E» signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe F» signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.
- «Parts Sociales de Classe G» signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

(ii) l'article 8 des statuts de la Société de façon à lire:

" **Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit aux bénéfices de la Société et à l'actif social, comme spécifié ci-après, et une voix à l'assemblée générale des Associés.

Les droits et conditions attachés aux différentes classes de parts sociales sont déterminés comme suit:

- La totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un, sera distribuée, aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe G ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales, de Classe F recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe G et F ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe E recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe G, F et E ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe D recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe G, F, E et D ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe C recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe G, F, E, D et C ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe B recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe G, F, E, D, C et B ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe A recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social, conformément aux critères requis par la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Les Parts Sociales Ordinaires ne peuvent pas être rachetées et le capital social de la Société ne peut pas être diminué par le biais des Parts Sociales Ordinaires;

- Le capital social de la Société peut uniquement être réduit par l'annulation de l'entièreté de la dernière classe de parts sociales restante dans l'ordre alphabétique inversé (soit de la Classe de Parts Sociales G à la Classe de Parts Sociales A); et

Le prix de rachat doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables en vertu de la loi additionné à la valeur nominale d'une part sociale par le nombre de parts sociales constituant la classe entière de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat."

G. Décision de réduction de la réserve légale.

L'Associé Unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique a reconnu la disponibilité des résultats reportés de quatre cent vingt-et-un millions huit cent quarante-neuf mille deux cent sept Euros et quatre-vingt-douze centimes (€ 421.849.207,92) sur base des états financiers intermédiaires de la Société au 30 juin 2013.

L'Associé Unique a de plus reconnu la disponibilité de bénéfices pour la période échue le 30 juin 2013 d'un montant de deux milliards quatre cent quarante-trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-un Euros et soixante-seize centimes (€ 2.443.279.231,76) sur la base des états financiers intermédiaires au 30 juin 2013.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe H au prix de rachat total de l'ensemble des Parts Sociales de Classe H fixé à deux milliards six cent quatre-vingt-huit millions d'Euros (€ 2.688.000.000) payé par réduction i) du capital social d'un montant de dix-huit millions sept cent cinquante mille Euros (€ 18.750.000), ii) des bénéfices reportés d'un montant de quatre cent vingt-et-un millions huit cent quarante-neuf mille deux cent sept Euros et quatre-vingt-douze centimes (€ 421.849.207,92), et (iii) des bénéfices pour la période échue le 30 juin 2013 d'un montant de deux milliards deux cent quarante-sept millions quatre cent mille sept cent quatre-vingt-douze euros et huit centimes (€ 2.247.400.792,08).

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de toutes les cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) Parts Sociales de Classe H émises, au prix de rachat par part sociale de quatorze mille trois cent trente-six Euros (€ 14.336) afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe H émises, et donc à la liquidation de toute une classe de Parts Sociales de la Société.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique a en conséquence du rachat des Parts Sociales de classe H décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de dix-huit millions sept cent cinquante mille Euros (€ 18.750.000) le portant ainsi de son montant actuel de cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille Euros (€ 168.750.000) à cent cinquante millions d'Euros (€ 150.000.000).

Cinquième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 et l'article 8 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis de la Société et de supprimer toute référence à la «Classe H».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent document a été faite à la mandataire de la comparante qui est connue du notaire par ses nom, prénoms, états civil et domicile, et ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHINNER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2013. LAC/2013 /36259. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117168/339.

(130142255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ABVENT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.757.

Il résulte du conseil d'administration de la société Abvent Luxembourg SA, tenue en date du 1er Juin 2006:

- Acceptation du changement du siège social du 51 Avenue de la Liberté L1931 Luxembourg au 13 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2013117149/14.

(130142786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Advance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 55.546.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 15.00 heures le 5 juin 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur Mme Bourkel Anique ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Bourkel Michel, du 8, rue Dicks, au 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

5- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Administrateurs:

* Mme Bourkel Anique, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

* M. Mellarini Alessandro, Via Dogano n° 1, I-38100 Trento;

- *Administrateur-délégué:*

* M. Bourkel Michel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013117151/25.

(130142940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Aero Go S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 151.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2013117153/10.

(130142487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Agri Services Mariendall S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7411 Marienthal, 3, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 110.784.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRI SERVICES MARIENDALL S.à r.l.

Référence de publication: 2013117154/10.

(130142284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Assel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 179.492.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first of August.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Algrange Group S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1912 Luxembourg, 17, rue Beaumont, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 July 2013, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

duly represented by its sole director Mr Viacheslav Volotovskiy, «conseiller économique», born in St. Petersburg (Russia), on the 17th of January 1973, residing at L-8232 Mamer, 19, route de Holzem.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) under the name of "Assel Investments S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 5. Share capital. The share capital is set at fifty thousand US dollars (USD 50,000) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The general meeting of the shareholders of the Company shall appoint, suspend, and remove the director(s).

The annual General Meeting is held on the second Tuesday in the month of May at 10.30 a. m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2013.

The first general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

All the shares are subscribed by Algrange Group S.A., prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of fifty thousand US dollars (50,000.- USD) is from this day at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Decisions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

2.- Mr Viacheslav Volotovskiy, «conseiller économique», born in St. Petersburg, (Russia), on the 17th of January 1973, residing at L-8232 Mamer, 19, route de Holzem, is appointed as Sole Director until the annual general meeting approving the accounts of the fiscal year ending 31 December 2018.

3.- The Company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the Sole Director.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Algrange Group S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 17, rue Beaumont, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2013, non encore immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Viacheslav Volotovskiy, conseiller économique, né à Saint-Petersbourg, (Russie), le 17 janvier 1973, demeurant à L-8232 Mamer, 19, route de Holzem.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «Assel Investments S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion

du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée annuelle aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions sont souscrites par Algrange Group S.A., prénommée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille dollars américains (50.000.- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1912 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 2.- Monsieur Viacheslav Volotovskiy, conseiller économique, né à Saint-Petersbourg, (Russie), le 17 janvier 1973, demeurant à L-8232 Mamer, 19, route de Holzem, est désigné comme Administrateur Unique jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2018.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur Unique.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. VOLOTOVSKIY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2013. LAC / 2013 / 36258. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013117139/473.

(130142479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.894.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117146/9.

(130142738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

R.L. Resources S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121405/9.

(130147213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Nade Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.513.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of July.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Nuti Keitou Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered address at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

represented by Me Catherine Kremer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London on July 29, 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Nade Luxco 1 S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Appointment and Removal of Managers.

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office (the "Manager(s)"). The Managers need not be shareholders.

9.2. The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of Managers. If several Managers are appointed, they constitute the board of Managers (the "Board of Managers").

10.1. Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Laws or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board of Managers, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Managers.

10.2. Procedure

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) The Board of Managers can validly deliberate and act only if all of its members are present. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by a majority of the votes of the Managers present. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the Managers present.

10.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of all the Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole Manager.

11.1. If the Company is managed by a sole Manager, any reference in the Articles to the Board of Managers or the Managers is to be read as a reference to such sole Manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole Manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles of Incorporation and the Laws.

Art. 13. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 10.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Nuti Keitou Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China)	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mr Han Lu, born on 1 July 1976 in Liaoning, China, residing at 8 Rue du Parc, L-8083 Betrange, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Liu Jiahua, born on 14 May 1964 in Beijing, China, residing at c/o Gingko Tree Investment Limited, 15th floor, 5, Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, United Kingdom; and

(iii) Mr Xu Hongqi, born on 20 May 1979 in Tianjin, China, residing at 8 Rue du Parc, L-8083 Betrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six août.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Nuti Keitou Investment Ltd (agissant comme agent (nominee) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant un bureau au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 29 juillet 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Nade Luxco 1 S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège

ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat (les «Gérants»). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés

9.2 Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de Gérance. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

10.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Lois ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la totalité de ses membres sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les Gérants présents.

10.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les Gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant Unique.

11.1. Si la Société est gérée par un Gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux Gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au Gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux Lois.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Nuti Keitou Investment Ltd (agissant comme agent (nominee) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine)	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

(i) Monsieur Han Lu, né le 1 juillet 1976 à Liaoning, Chine, résidant à 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Monsieur Liu Jiahua, né le 14 mai 1964 à Beijing, Chine, résidant à c/o Gingko Tree Investment Limited, 15th floor, 5, Aldermanbury Square, Londres EC2V 7HR, Royaume-Uni; et

(iii) Monsieur Xu Hongqi, né le 20 mai 1979 à Tanjin, Chine, résidant à 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 août 2013. REM/2013/1454. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013118002/569.

(130143024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Portus Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.181.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

116778

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114980/9.

(130139617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Palissy S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114983/10.

(130139239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Quartz S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 166.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quartz S.à r.l. - SPF

Référence de publication: 2013115022/10.

(130139064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Quiksilver Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 108.360.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115017/10.

(130139187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

PEF Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.626.

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 26 juin 2013 que:

- M. Ruediger SCHWARZ a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 juin 2013; et

- M. Benjamin HARTMEIER, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant unique de la Société, avec effet au 28 juin 2013 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114991/15.

(130139268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Sarabel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 166.130.

Les comptes annuels au 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115059/9.

(130139578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Skino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.758.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115068/9.

(130139877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

CVF Lux Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115997/9.

(130141163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVF Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115999/9.

(130141176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVI CVF II Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116000/9.

(130141182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVI CVF II Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116001/9.

(130141186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVF Lux Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115998/9.

(130141170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116002/9.

(130141191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVI CVF II Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116003/9.

(130141196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVI EMCVF Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116004/9.

(130141202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVI EMCVF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116005/9.

(130141253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVI EMCVF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116006/9.

(130141307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.071.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116007/9.

(130141410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Doneck Euroflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 4, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 61.803.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116022/9.

(130140802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Dreamlane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116028/9.

(130141291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Element Power Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 163.057.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116037/9.

(130141026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Eau Rouge Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116045/9.

(130141068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

E.G.D.L. S.A., Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 102.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116047/9.

(130141259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Espen Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 49.503.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116052/9.

(130141262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Finogest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 124.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116065/9.

(130141242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

BRE/GH II Dresden IV Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.999.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116550/9.

(130142128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

BRE/GH II Dresden III Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.998.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116549/9.

(130142106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Break International S.A., Société Anonyme,
(anc. Marni International S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 73.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116551/9.

(130141969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

CAS, Client Audit Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 160.904.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116559/9.

(130142119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Chevert Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 65.832.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2012 tenue à 11.00 heures le 5 juin 2013

Extrait des résolutions

4- Prise de connaissance du changement d'adresse des administrateurs M. Vancheri Alexandre et Mme Bourkel Anique, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Bourkel Michel, du 8, rue Dicks, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Mme Bourkel Anique, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, Bahamas;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Référence de publication: 2013116579/25.

(130141897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Carmel Capital VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.236.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013116574/12.

(130141568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

CGFX Real Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.757.

Constituée le 5 avril 2001 par-devant le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem

EXTRAIT

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à la date du 26 juin 2013, il résulte que:

- Jean-Jacques SCHERER a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- La Fiduciaire Scherer S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 1-3, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 70.802, a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CGFX REAL PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013116578/17.

(130141659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Crees Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.322.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 juillet 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 178 991, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 août 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
6. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (2) à trois (3).

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Crees Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116564/30.

(130142047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

C.C.Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.107.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 08 heures le 3 juin 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Bourkel Anique et M. Vancheri Alexandre, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Bourkel Michel, du 8, rue Dicks, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *administrateurs:*

- * Mme Bourkel Anique, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- * M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- * M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- *administrateur-délégué:*

- * M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- *commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd., IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n°S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'année 2013 et jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014;

Référence de publication: 2013116555/24.

(130141898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

CMCO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8026 Strassen, 1, rue Feyder.

R.C.S. Luxembourg B 80.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116589/9.

(130142011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.